

TABLEAU II

ENTREPRISES CANADIENNES AUXQUELLES DES SOCIÉTÉS SUD-AFRICAINES SONT AFFILIÉES
(au 31 mai 1990)

1. Bayer Foreign Investments Ltd., Toronto (Ontario)
2. Bocknek Ltd., Rexdale (Ontario)
3. Gouv. du Canada, ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Ontario)
4. Menora Resources Inc., Toronto (Ontario)
5. Sternson Ltd., Brantford (Ontario)
6. Varsity Corporation, Toronto (Ontario)
7. Unican Security Systems Ltd., Montréal (Québec)

Bien que le nombre des affiliées canadiennes en Afrique du Sud semble s'être fixé à six en 1988, la situation est différente en ce qui concerne les entreprises australiennes, britanniques et américaines. Le nombre de sociétés australiennes est tombé de 19 en 1987 à sept en 1989; celui des entreprises britanniques, de 160 en 1986 à 120 en 1988 et 111 en 1989; et celui des sociétés américaines, de 123 en 1987 à 99 en 1988 et 84 en 1989. Dans ce dernier cas, ces chiffres comprennent les sociétés qui soumettent un rapport annuel en vertu de l'Énoncé de principes (Sullivan) et du code d'éthique du State Department.

En dépit des chiffres ci-dessus, la tendance générale au désinvestissement des sociétés étrangères s'est ralentie et les désinvestissements devraient être moins nombreux à l'avenir et cela, pour diverses raisons : la plupart des sociétés étrangères ayant encore des activités en Afrique du Sud ont pris l'engagement de demeurer sur ce marché en dépit du marasme économique. Celles dont les investissements étaient peu rentables et qui n'avaient guère de raison d'espérer que la situation s'améliore dans un proche avenir, sont déjà parties. D'autres, qui n'obtiennent peut-être pas de résultats très satisfaisants, hésitent à le faire car elles ne pourraient récupérer les capitaux investis qu'en Rands financiers actualisés, ce qui représenterait une perte considérable pour elles. Certaines sociétés se maintiennent parce qu'elles ne veulent pas laisser le terrain libre à leurs concurrentes. D'autres pensent que la situation politique va changer et que l'on peut espérer que cela amènera une stabilité et, éventuellement, une prospérité économique plus conformes au véritable potentiel de l'Afrique du Sud. Certaines des entreprises qui demeurent ont été moins touchées par les pressions qu'exerçaient les adversaires de l'apartheid, qui ont contribué à chasser d'autres entreprises de ce marché. Quant aux sociétés canadiennes, celles dont la partie la plus importante des activités se déroule sur le marché américain n'ont pas voulu compromettre leurs chances (étant donné les lois anti-apartheid adoptées par les États et les autorités municipales) en maintenant une présence beaucoup moins rentable pour elles en Afrique du Sud.

On s'attendait à l'adoption d'une législation anti-apartheid plus sévère aux États-Unis avant les récentes mesures prises par M. de Klerk en faveur de la réforme; elle demeure maintenant en suspens dans l'attente des mesures législatives et constitutionnelles qui devraient être prises en Afrique du Sud. Étant donné la situation, il est moins probable que des entreprises américaines désinvestissent dans un proche avenir. Bien que la Grande-Bretagne se soit désolidarisée de ses partenaires de la Communauté européenne en levant l'interdiction volontairement acceptée d'effectuer de nouveaux investissements en Afrique du Sud, on considère qu'il s'agit là d'un geste symbolique qui n'encouragera probablement pas un afflux rapide d'argent frais en Afrique du Sud, étant donné le climat économique défavorable qui y règne. De même, pour les investisseurs canadiens et australiens, la situation actuelle est peu attrayante et ils semblent disposés à attendre un signal de leurs gouvernements avant de s'embarquer dans de nouvelles entreprises en Afrique du Sud.

Au Canada, les adversaires de l'apartheid sont demeurés actifs en 1989, à la suite des événements d'Afrique du Sud, et ils ont continué à exercer des pressions sur les sociétés implantées dans ce pays. Dans le domaine universitaire, pratiquement toutes les grandes universités et collèges ont déjà éliminé de leurs fonds de dotation les actions d'entreprises liées à l'Afrique du Sud, ou sont en passe de le faire. La situation varie en ce qui concerne les investissements des fonds de pension qui relèvent de la compétence provinciale. Dans certains cas, les administrateurs de ces fonds sont tenus par les lois provinciales de prendre leurs décisions en fonction de considérations financières et non politiques ou morales. Dans d'autres provinces, ces restrictions n'existent pas. En Ontario, elles ont été éliminées par l'adoption du projet de loi 9 en décembre 1988, si bien que l'Université de Toronto et celle de York se sont débarrassées en 1989 des actions de sociétés liées à l'Afrique du Sud faisant partie de leur fonds de dotation. Il y a eu des démonstrations sporadiques contre l'apartheid dans les universités canadiennes mais d'une façon générale, en 1989, les étudiants ont paru moins s'intéresser à l'Afrique du Sud et se préoccuper plus de questions d'ordre personnel telles que l'augmentation des droits de scolarité et les difficultés pour trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme.

L'investissement des sociétés canadiennes en Afrique du Sud est très diversifié : matériel agricole, produits chimiques, construction, biens de consommation, distribution, exploitation minière (en mer et sur terre) et les produits pharmaceutiques. Comme de par le passé, ces sociétés y poursuivent leurs activités dans les circonstances actuelles pour diverses raisons : rentabilité; confiance dans l'avenir s'offrant à leurs produits et services; désir de ne pas laisser le champ libre à leurs concurrents; et désir d'éviter les pertes financières qu'entraîne le rapatriement de capitaux à cause du taux de conversion artificiellement faible du Rand financier. En outre, on espère de plus en plus aujourd'hui que la réforme politique et économique ramènera bientôt une activité commerciale plus normale.

Le Code d'éthique canadien s'applique à toutes les sociétés canadiennes ayant un investissement direct dans des affiliées sud-africaines, quelle que soit l'importance de cet investissement ou du nombre des employés. Les